

RCS : MARSEILLE

Code greffe : 1303

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MARSEILLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2020 B 05773

Numéro SIREN : 892 391 285

Nom ou dénomination : 3L -OPTRONICS

Ce dépôt a été enregistré le 13/12/2021 sous le numéro de dépôt 27860

3L OPTRONICS
Société par actions simplifiée
au capital de 60.000 euros
Siège social : Rue Louis Feuillée 18 Lot les
Allées de Palama
13013 MARSEILLE
892 391 285 RCS MARSEILLE

PROCES-VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 9 DECEMBRE 2021

Le neuf décembre deux mille vingt et un, à 10h00, les associés de la Société 3L OPTRONICS se sont réunis en assemblée générale ordinaire, au siège social, sur convocation faite par le Président.

Chaque associé a été dûment convoqué.

ESCOUBAS Ludovic préside la séance en sa qualité de Président de la Société.

Le Président de Séance constate que sont présents :

- ESCOUBAS Ludovic, demeurant Rue Louis Feuillée 18 Lot les Allées de Palama 13013 Marseille détenteur de la pleine propriété de 1.750 actions, mille sept cent cinquante actions.
- BERGINC Gérard, demeurant 26 Rue Adrien Tessier 94320 Thiais détenteur de la pleine propriété de 750 actions, sept cent cinquante actions.
- SIMON Jean-Jacques, demeurant 45 ter Av des Marquis 13124 PEYPIN détenteur de la pleine propriété de 750 actions, sept cent cinquante actions.
- ATTEIA François, demeurant 110 Rue de l'Olivier 13005 MARSEILLE détenteur de la pleine propriété de 750 actions, sept cent cinquante actions.
- DELEUIL Gilbert, demeurant 1 Impasse du Quiadou Château Gombert 13013 MARSEILLE détenteur de la pleine propriété de 500 actions, cinq cents actions.
- COMBE Jean-Philippe, demeurant 325 Chemin des Saints pères 13090 AIX EN PROVENCE détenteur de la pleine propriété de 500 actions, cinq cents actions.

Total des actions des associés présents ou représentés : 5.000 actions détenues en pleine propriété sur les 5.000 actions composant le capital social.

Le Président de Séance constate que tous les associés sont présents ou représentés et que l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

Le Président de Séance constate que l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

Le Président constate que l'assemblée générale, régulièrement constituée, peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des associés :

- Les copies des lettres de convocation adressées aux associés ;
- Le rapport du Président ;
- Le texte des projets de résolutions proposées par le Président à l'assemblée ;

Puis le Président déclare que son rapport, les textes des projets de résolutions proposées, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été tenus à la disposition des associés, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée et que la Société a fait droit aux demandes de documents qui lui ont été adressées.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Démission des fonctions de Directeur Général
- Pouvoir en vue des formalités.

Le Président donne lecture de son rapport et de l'exposé des motifs des projets de résolutions présentés.

Cette lecture terminée, le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président de Séance met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIÈRE RESOLUTION - DEMISSION DES FONCTIONS DE DIRECTEUR GENERAL

Les associés prennent acte de la démission remise par ATTEIA François, le 30/11/2021 de ses fonctions de directeur général de la société à compter de cette date.

Ils lui donnent quitus entier et définitif de sa gestion.

Cette résolution, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RESOLUTION - DELEGATION DE POUVOIR EN VUE D'ACCOMPLIR LES
FORMALITES

L'assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président de l'assemblée déclare la séance levée à 11h00.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président et Associé Monsieur Ludovic ESCOUBAS

Monsieur Gérard BERGINC Associé

Monsieur Jean-Jacques SIMON Associé

Monsieur François ATTEIA Associé

Monsieur Gilbert DELEUIL Associé

Monsieur Jean Philippe COMBE Associé